

## **Le volontariat en Belgique : état des lieux et perspectives**

**Par Michel MARÉE, économiste (Centre d'Economie Sociale de l'ULg)**

**Intervention lors de la journée d'étude organisée par la FCSS le 4 novembre 2002**

Mon approche sera essentiellement économique et en cela complémentaire de l'approche de Nathalie Rigaux. Vous aurez ainsi un éclairage assez complet de la problématique du bénévolat.

Je souhaiterais d'abord préciser en quoi le bénévolat est effectivement une activité économique. Dans un deuxième temps nous verrons s'il est possible de le mesurer au niveau de l'ensemble de l'économie. Ce que ça représente concrètement en termes de nombre de personnes et en termes de force de travail. Quelles sont les fonctions économiques du bénévolat ? Qu'est-ce que le bénévolat permet de réaliser comme fonctions importantes au niveau du fonctionnement de nos sociétés ? J'embrayerai ensuite sur un thème important : est-ce que le bénévolat, finalement - pour dire les choses crûment -, tue l'emploi ou favorise l'emploi ? Je terminerai par un cinquième thème : la promotion du bénévolat. Quelles sont les mesures qu'on peut envisager aujourd'hui en Belgique pour promouvoir ce type d'activité ?

Avant de me lancer dans ce programme, il faut d'abord définir la notion de bénévolat.

### **Définition du bénévolat**

Il existe de nombreuses définitions du bénévolat, mais le plus simple est de reprendre celle qui est à mon sens la plus commode à retenir. C'est celle que Léon Lemercier contribue à développer dans le cadre de l'Association pour le volontariat, une association qui existe depuis très longtemps. Cette définition dit que le bénévolat est :

*« L'engagement libre et gratuit de personnes qui agissent pour d'autres, pour l'intérêt collectif et ceci dans le cadre d'une structure qui déborde de celle de la simple entraide familiale ou amicale. »*

*Engagement libre* : il s'agit bien d'être volontaire.

*Gratuit* : le bénévolat est une activité qui n'est pas rémunérée, qui ne se passe pas dans le cadre d'un contrat de travail.

Troisième caractéristique importante : il s'agit d'agir *pour d'autres ou pour l'intérêt collectif dans une structure qui n'est pas l'entraide familiale ou amicale*. Si vous aidez votre voisin, votre voisine à sortir les poubelles, ce n'est pas du bénévolat, dans le sens où on va en discuter ici. Simplement une relation de voisinage. On prend la précaution de dire que le bénévolat s'entend en dehors des structures strictement familiales ou de strict voisinage.

C'est la définition que nous devons avoir en tête pour la suite.

### **Bénévolat = activité économique**

Le bénévolat est-il une activité économique ? Un jour, dans une réunion, une personne me demande ce que je fais. Je réponds « je suis économiste ». Elle me dit « mais alors vous aimez l'argent ? » Effectivement, quand on parle d'économiste, on met parfois derrière ce mot-là des choses qui en réalité ne correspondent pas à la notion même d'économie, d'économiste. L'économiste ne se s'intéresse pas à l'argent, au profit, à ce qui est rentable en tant que tels. Quelle est la fonction de l'économiste ? C'est d'étudier les mécanismes par lesquels des ressources qui sont disponibles dans l'économie - ressources en main d'œuvre, en capital, en travail - sont utilisées pour rencontrer des besoins. Est-ce que le bénévolat est conforme aux critères de la science économique : l'utilisation des ressources pour rencontrer les besoins ? Bien sûr que oui, à 100%. Puisque le bénévolat c'est des ressources humaines, du travail qui

est utilisé pour rencontrer des besoins. Vous le savez bien, puisque vous êtes dans le secteur social, que les besoins que vous rencontrez sont des besoins importants. Il y a bien là une rencontre parfaite avec la définition de la science économique.

Si parfois l'économiste a des difficultés à se dire que le bénévolat est une activité économique, c'est parce que c'est une activité qui est peut-être difficile à mesurer. Pourquoi difficile à mesurer ? Où le bénévolat se situe-t-il ? Pratiquement pas dans l'entreprise classique, le secteur marchand, l'économie de marché. Essentiellement dans le secteur non marchand. C'est-à-dire le secteur public et les asbl. Un secteur qui est moins bien maîtrisé par l'économiste. C'est déjà une première raison. Par exemple, concernant les pouvoirs publics, si les économistes arrivent à mesurer la production des services publics, c'est par des artifices puisqu'il n'y a pas de marché, pas de prix. Comment valoriser la production publique ? On le fait en utilisant l'artifice des rémunérations. La valeur de ce qu'un service public produit est mesurée par l'ensemble des rémunérations payées aux fonctionnaires.

Pour pouvoir faire la même chose avec le bénévolat, on se heurte à une autre difficulté. En effet, non seulement on retrouve le bénévolat dans la sphère non marchande de l'économie, mais il est également une activité non monétaire, puisque que c'est une activité gratuite, où il n'y a pas de rémunération. Comment faire pour mesurer la valeur produite par les bénévoles si c'est une activité non marchande et en plus non monétaire ? On voit là pourquoi le bénévolat n'est pas l'objet de l'attention des économistes, alors même qu'il s'agit d'une activité qui est économique en soi. Economique ne signifie pas vouloir donner au travail du bénévole un sens utilitariste, le voir essentiellement comme répondant aux mêmes critères de l'économie de marché quant à la rentabilité. Pas du tout. Dans la définition de l'économie que j'ai rappelée, il n'est pas fait mention de rentabilité mais d'utilisation des ressources pour satisfaire des besoins. La notion de rentabilité a plutôt cours en économie de marché, où il s'agit de produire sans faire de pertes. Là, cette notion est importante, mais pas évidemment au niveau du bénévolat.

Bénévolat = activité économique. Il faut vraiment en être convaincu.

### **Mesure statistique du bénévolat**

Il faut, à partir de là, essayer d'approcher cette notion, de la chiffrer, de mettre des données derrière. Il y a deux manières de l'envisager. On peut essayer de le voir en terme de nombre de personnes et d'emplois. Ensuite en terme de valeur, de valorisation du bénévolat.

En termes d'emplois, la première façon de mesurer le bénévolat consiste à s'adresser aux personnes qui sont les plus susceptibles d'être bénévoles. C'est-à-dire finalement tout le monde. On pourrait obtenir des informations sur le nombre d'heures que certaines personnes sont prêtes à prêter bénévolement pour la collectivité, essentiellement dans les enquêtes auprès des ménages de l'Institut National des Statistiques (INS). Malheureusement les statistiques en Belgique sont extrêmement fragmentaires à ce niveau-là.

Nous avons aussi une étude réalisée par un consultant - Survey&Action – pour le Fondation Roi Baudouin. C'est une étude déjà ancienne. Elle remonte à 1994. Elle est partie d'une approche qui est proche de celle que devrait utiliser l'INS, consistant à interviewer les personnes, poser des questions, échantillonner une partie de la population. Elle arrivait à la conclusion suivante : il y a en Belgique 1 million et demi de personnes qui se disent se prêter à des activités bénévoles. Un million et demi sur 10 millions d'habitants : ça fait 15% de la population.

Il faut encore traduire ce chiffre en force de travail. Que représente un million et demi ? L'enquête avait obtenu l'information que ces personnes prestaient en moyenne, 5 heures et

demie par semaine, gratuitement pour la collectivité. Ce qui en termes économiques donne 220.000 emplois équivalents temps plein. Ce qui représente quoi ? En Belgique, la population active, les personnes qui sont en âge de travailler, représente plus au moins 2,7 millions équivalents temps plein. Le bénévolat représenterait donc sur base de cette enquête plus ou moins 8% de l'emploi rémunéré, de l'emploi salarié, en ne tenant pas compte des indépendants. Ces chiffres nous paraissent quelque peu surestimés, plutôt la limite supérieure.

Dans le cadre de cette enquête, Survey&Action a aussi étudié le profil des personnes qui prestent gratuitement. Toutes les catégories de la population, toutes les classes d'âge sont représentées. Étonnamment, 30% des personnes qui se disent bénévoles appartiennent à la classe d'âge des 35 à 44 ans. Il est intéressant de savoir que ce sont précisément les personnes qui sont déjà les plus actives sur le marché du travail – les 35 à 44 ans – qui en même temps sont celles qui représentent la plus grande part du bénévolat. Cette information est corroborée par d'autres études qui sont faites dans d'autres pays. En réalité, le bénévolat, contrairement à ce qu'on pourrait croire, est essentiellement le fait, non de personnes qui ont du temps vraiment libre, mais de personnes qui ont déjà une activité professionnelle.

Une deuxième enquête a été réalisée en 1995 par notre Centre – le Centre d'Economie Sociale. Comme il ne s'agit pas de phénomènes extrêmement volatiles, je pense qu'on peut considérer que les données ne changent pas tellement sur quelques années. Elle n'était méthodologiquement pas basée sur les mêmes principes. Au lieu d'interroger la population, les ménages, on a fait une enquête auprès des employeurs de bénévoles. Parmi ceux-ci, nous avons choisi les asbl, qui constituent le premier employeur.

L'enquête a été réalisée sur base d'un échantillon des 50.000 asbl alors actives (actuellement 65.000 asbl actives). Nous avons fait un échantillon sur deux villes. Par extrapolation, nous sommes arrivés à 100.000 emplois équivalents temps plein dans les asbl. Si j'extrapole pour les 65.000 asbl actives en Belgique aujourd'hui, on peut considérer qu'il peut y avoir 128.300 emplois temps plein dans le secteur associatif.

La différence entre les 100.000 (ou 128.000 actualisés) et les 220.000 de l'enquête de Survey&Action vient du fait que nous nous sommes intéressés uniquement au bénévolat dans les asbl. Or, il y a du bénévolat aussi dans des associations de fait qui n'ont pas le statut d'asbl et dans certains secteurs publics, comme par exemple la protection civile. Il y a aussi le bénévolat que j'appellerais le bénévolat one shot, plus ponctuel. Des personnes qui font du bénévolat à raison de quelques heures par an dans le cadre d'opérations (opération 48 80 00 et autres).

Cela peut expliquer les deux chiffres. Les données de Survey&Action sont peut-être un peu surestimées, en raison peut-être de problèmes méthodologiques. On peut estimer qu'il y a aujourd'hui au minimum 150.000 emplois équivalents temps plein. Cela représente 1 ou 2 millions de personnes.

### **Valorisation du bénévolat**

#### *Enquête « Centre d'Economie Sociale »*

<i>Millions BEF</i>	<b>Bénévolat</b>		
	<b>ETP</b>	<b>Coût sal. moyen</b>	<b>Masse salariale</b>

1. Culture, sports et loisirs	33 391	1,308	43 681
2. Education et recherche	614	1,550	952
3. Santé	439	1,602	704
4. Action sociale	55 422	1,142	63 288
5. Environnement	551	1,433	789
6. Développement et logement	2 526	1,315	3 322
7. Défense des droits et intérêts	988	1,583	1 564
8. Intermédiaires philanthropiques	716	1,098	786
9. Activités internationales	1 018	1,685	1 715
10. Organisations religieuses	1 587	1,085	1 721
11. Organisations professionnelles	3 434	1,575	5 408
<b>Total</b>	<b>100 687</b>	<b>1,428</b>	<b>123 930</b>

Nous avons été un peu plus loin encore, quitte à être sacrilège. Jusqu'à se demander si on pouvait mesurer la valeur ajoutée que représente le bénévolat pour l'économie. Raisonner en terme de produit intérieur brut, de produit national brut. Le produit national brut c'est la contribution à la richesse nationale. C'est poser la question de la valorisation du bénévolat. Comment est-ce qu'on va faire ? Le bénévolat ne produit pas quelque chose qui peut se mesurer sur un marché, il n'y a pas de prix.

Par exemple, valoriser le bénévolat sur base de l'enquête du centre d'économie sociale auprès des asbl. Vous avez ci-dessus les emplois bénévoles par secteur et vous arrivez bien ici au montant des 100.000 dont je vous parlais tout à l'heure. 100.687 équivalents temps plein. Vous constatez que les secteurs 2 et 3 sont sous-estimés parce que nous n'avions pas pris à l'époque les écoles et les hôpitaux. Si on veut mesurer la production des bénévoles, il faut utiliser la technique qui consiste à partir des rémunérations. C'est la technique qui est appliquée dans le secteur public. Qu'est-ce que produit un fonctionnaire ? On estime que sa production, sa participation au PNB serait le montant de sa rémunération et quelques ajustements liés aux amortissements, etc.

Ici nous faisons la même chose, nous avons pris le coût moyen salarial dans chaque branche. C'est exprimé en bons vieux francs belges. Comme les chiffres dataient de 1995, je ne les ai pas actualisés en euro. Le coût en salaire moyen est exprimé en millions. En multipliant l'un par l'autre, donc le nombre d'équivalents temps plein par le coût salarial, on obtient la masse salariale - virtuelle évidemment puisqu'il n'y a pas de salaires à distribuer. En additionnant nous obtenons le résultat suivant : 123.000 millions. 123 milliards de rémunérations ou de valeur ajoutée, ou de contribution au PNB - termes équivalents. Sachant que le PNB à

l'époque était plus ou moins de 8.000 milliards, ceci représenterait approximativement 2% du PNB. Ces chiffres sont basés sur l'enquête du Centre d'Economie Sociale qui présente quelques limites, puisqu'elle ne touchait que le secteur des asbl. Je peux augmenter de 50% le chiffre de minimum 150.000 équivalents temps plein. Le bénévolat représenterait donc grosso modo 3% du PNB. 3% du PNB c'est énorme. A comparer avec le secteur primaire, l'agro-alimentaire qui représente quelques pourcents de la production. C'est du même ordre quelque part. Ces chiffres sont intéressants pour montrer que le bénévolat représente quelque chose en termes de production, en termes de force de travail en Belgique.

### L'emploi salarié dans les ASBL (Centre d'Economie Sociale - 1998)

	Nombre d'emplois ETP	En % de l'emploi associatif	En % de la branche
Culture, sports et loisirs	10 493	3,0%	39,1%
Education et recherche	149 339	42,8%	53,2%
Santé	64 945	18,6%	56,6%
Action sociale	84 334	24,1%	69,6%
Autres	40 183	11,5%	
<b>Total</b>	<b>349 294</b>	<b>100%</b>	<b>12,9%</b> de l'emploi salarié

Dernier tableau. J'ai parlé beaucoup des asbl. Les asbl non plus ne sont pas fort connues des économistes. Nous ne connaissons le secteur des asbl que depuis deux ou trois ans en Belgique, depuis que l'ONSS permet de fouiller dans ses fichiers et de savoir qui travaille dans les asbl, quelles rémunérations sont perçues. Obtenir une vue exhaustive du secteur n'était pas possible avant 2000. Comme les asbl sont le premier employeur de bénévolat, il est utile de donner deux, trois chiffres sur les asbl. Ce sont des chiffres qui circulent depuis un an ou deux, mais peu de personnes sont au courant. Ils sont pourtant intéressants. Que représente l'emploi salarié dans les asbl ? Il s'agit ici de données exhaustives, d'une photographie complète, vraiment panoramique du secteur associatif. Plus de précautions oratoires : attention il manque ceci ou il manque cela.

Nous avons réparti les asbl en 4 secteurs :

- culture, sport et loisirs
- éducation
- santé
- action sociale
- une rubrique un peu fourre-tout : associations de défense et ainsi de suite.

Qu'est-ce que ça donne ? Les asbl emploient quasiment 349.000 personnes, exprimé en équivalents temps plein. Pratiquement 13% de l'emploi salarié en 1998 (données qui n'ont pas fondamentalement changé). Il est intéressant de nuancer ce chiffre en regardant les chiffres qui sont dans cette colonne. Cette colonne est une analyse que vous devez interpréter

de la manière suivante : on a indiqué le pourcentage de l'emploi dans les asbl par rapport à l'emploi de l'ensemble du secteur. Exemple : culture, sports et loisirs. Qu'est-ce que représentent les asbl par rapport au total des emplois dans le secteur de la culture ? 39,1%. Secteur Education et Recherche : la moitié des emplois dans le secteur de l'éducation sont des asbl. On ne peut pas être étonné quand on sait qu'en Belgique, il y a un réseau libre par rapport au secteur officiel. Secteur de la Santé : 50,6% ou plus de la moitié des emplois dans le secteur de la santé revient aux asbl. Le secteur de l'action sociale : plus des deux tiers des emplois. Le poids des asbl est loin d'être négligeable. Il faut bien avoir en tête ces chiffres pour bien comprendre le rôle joué par l'asbl. Donc aussi le rôle que joue le bénévolat puisque le bénévolat c'est principalement dans les asbl qu'on le trouve.

### **Fonctions du bénévolat**

Les fonctions économiques du bénévolat. Quel rôle peut-on trouver au bénévolat dans l'activité économique ? Je vais mettre en avant trois fonctions fondamentales du bénévolat.

#### *La fonction d'innovation sociale*

C'est la rencontre de nouveaux besoins. Le bénévolat joue véritablement un rôle de pionnier dans l'activité économique. Il est notamment à la base de l'émergence de nouvelles activités. C'est parce que les personnes sont d'accord de travailler gratuitement dans certains secteurs qui ne sont pas encore reconnus par les pouvoirs publics, que des activités se créent, se lancent et finissent par être reconnues. C'est à dire réglementées, financées et subsidiées. La plupart des activités du secteur social, de la santé trouvent leur origine il y a un siècle ou deux dans des activités bénévoles. Il ne faut pas l'oublier. Ce sont des activités bénévoles qui ont permis le lancement de la plupart des activités de type santé, social, culturel. C'est parce que les pouvoirs publics se sont rendus compte qu'il y avait là effectivement des besoins importants, qu'ils ont réglementé et finalement trouvé les moyens de financer ces activités. Pourquoi le bénévolat ? Parce que ces activités n'étaient pas rentables en soi, répondaient à une demande qui n'est pas solvable. Il s'agit souvent de faire de l'assistance sociale par rapport à un public qui ne peut pas payer. Il fallait forcément que ce soit une activité gratuite. Les mécanismes publics se sont mis en place après et ont fini par subsidier ces activités. Il n'est pas excessif de dire que le bénévolat a été à la source de l'Etat Providence. Parce que des activités gratuites se sont développées il y a cent, cent cinquante ans, il y a maintenant une série d'asbl reconnues, subventionnées qui fonctionnent. Un simple exemple (il y en a des milliers) : l'aide à domicile au départ était du pur bénévolat, des dames pensionnées, âgées qui étaient disponibles et se déplaçaient dans les quartiers pour aider les personnes plus âgées qu'elles, etc. Cela s'est institutionnalisé et est finalement devenu un secteur à part entière. Cette fonction-là continuera d'exister. Chaque année se crée en Belgique – plus ou moins 65.000 asbl sont aujourd'hui actives - 4.000 asbl. Derrière ces 4.000 asbl qui se créent, il y a aussi du bénévolat qui apparaît. Cette dynamique d'innovation sociale est vraiment un des éléments clés de l'activité bénévole et un élément important pour le développement de nouvelles activités.

#### *Réponse durable à des demandes particulières*

Un ou deux exemples qui se cachent derrière les « réponses durables à des demandes particulières ». Les pouvoirs publics ont tendance à réglementer et à intervenir financièrement pour des activités qui finissent par être des activités reconnues, mais il y a aussi des besoins qui sont très ponctuels et pour lesquels les pouvoirs publics interviennent très peu. Il est important qu'il y ait là du bénévolat. Par exemple les écoles de devoirs. Elles sont très peu réglementées parce qu'elles ont des activités très ponctuelles pour des publics en général pas du tout solvables, souvent des publics de populations immigrées. La plupart du temps c'est pratiquement 100% bénévole.

Plus fondamentalement encore, il y a le fait que le bénévolat peut répondre à des demandes où il n'est pas possible de mettre en avant des concepts de rentabilité. Par exemple le cas de l'accompagnement de personnes à l'hôpital. Les personnes qui sont mourantes : là on ne voit pas comment on pourrait imaginer un accompagnement autre que par des personnes bénévoles. Des personnes qui ont du temps, de la disponibilité. La disponibilité est un facteur important. La disponibilité permet de s'affranchir de la contrainte de rentabilité. Les personnes qui viennent, ne regardent pas, elles passent l'après-midi, elles passent des journées. S'il fallait faire appel à des professionnels, on serait vite confronté à un problème de coût/bénéfice, de calcul économique. On serait confronté à un problème important. Le bénévolat trouve là un interstice très important qui est celui justement où il ne faut pas que la rentabilité intervienne. Il faut permettre justement le développement du service, sans que cette contrainte (de calcul économique) puisse venir pervertir les règles du jeu. La disponibilité du bénévolat permet de répondre à ce type de demandes qui continueront toujours à exister.

### *Vers la pluriactivité*

En quoi le bénévolat a-t-il encore une fonction fondamentale ? Il nous interpelle ou peut nous interpellier fondamentalement par rapport à nos choix de société. 30% du bénévolat est constitué par des personnes qui ont entre 35 et 44 ans. Des personnes qui travaillent. Cela doit nous inciter à nous poser des questions. Est-ce que notre société est organisée rationnellement ? C'est ceux qui ont une activité professionnelle qui, en même temps, souhaitent avoir une activité dans le cadre de la société civile. L'approche est ici plutôt sociologique. Il y a des raisonnements, des théories qui se font jour pour dire qu'il faudrait peut-être imaginer un autre fonctionnement de la société. Le bénévolat est là pour nous montrer qu'il faudrait peut-être modifier les règles du jeu et donner plus de place à ce type d'activité gratuite que chacun est peut-être prêt à faire pour peu qu'on lui donne la possibilité. Je vais évoquer rapidement une proposition qui a été faite par André Gorz, un sociologue français célèbre : la société des 1/5<sup>ème</sup>. Que voulait-t-il dire par là ? On peut imaginer de modifier notre façon de travailler. On ne travaillerait pas un jour sur cinq. On ne travaillerait pas une semaine sur cinq. On ne travaillerait pas, un mois sur cinq. Un semestre sur cinq. Une année sur cinq. Le principe du 1/5<sup>ème</sup> permettrait alors de développer du temps pour faire autre chose. Pourquoi pas ? Ce genre de raisonnement est interpellant. Comment concilier à fois le fait qu'on a envie de faire quelque chose dans des asbl avec les contraintes professionnelles.

Il y a aussi la proposition des 2/10<sup>ème</sup>. 2/10<sup>ème</sup> au lieu de 1/5<sup>ème</sup>. C'est à dire la même chose ? Non, cette proposition des 2/10<sup>ème</sup> émanait elle des hautes sphères, des hommes d'affaires au niveau mondial, dans le cadre d'une réunion qui s'était tenue aux Etats Unis il y a quelques années. Des hommes d'affaires de grosses boîtes se réunissent régulièrement pour planifier un l'économie mondiale, un peu en dehors de nous, dans une optique un peu visionnaire qui n'est peut-être pas tout à fait la nôtre. Leur projection était de dire : on risque d'ici quelques décennies d'arriver à la société des 2/10<sup>ème</sup>. Pas l'idée de Gorz mais l'idée que deux personnes sur dix travailleront, auront un emploi rémunéré full time. Et les autres ? Il n'y aura pas de travail pour eux, tout simplement. Et que va-t-on faire pour ces personnes ? Ils avaient trouvé l'astuce : le bénévolat. L'idée était : le bénévolat va trouver tout son sens, le bénévolat en faveur de la collectivité. Les services de proximité, les activités sportives serviront à donner un sens à l'existence et garantiront l'intégration sociale des 8/10<sup>ème</sup> de personnes qui ne pourront pas avoir un emploi rémunéré.

Pour que la proposition de Gorz soit faisable, 1 jour sur 5, 1 semaine sur 5, il faut une répartition du temps de travail entre les gens. Sinon on retombe sur l'hypothèse des 2/10<sup>ème</sup>.

### **Le bénévolat détruit-il l'emploi ?**

Une façon de raisonner, est de dire : le bénévolat tue l'emploi. Les activités bénévoles, l'encouragement du bénévolat se font au détriment de contrats d'emploi, d'activités rémunérées. C'est une question importante qui est souvent soulevée. Il faut apporter des éléments de réponse clairs à cette discussion vraiment fondamentale. Il faut distinguer deux situations sur base des données statistiques dont on dispose.

### *Hier et aujourd'hui : le bénévolat favorise l'emploi*

Quelle relation entre bénévolat et emploi ? Que s'est-il passé depuis un siècle ou deux et que risque-t-il de se passer demain ? Sur base du passé, sur base de la situation qu'on a vécue depuis l'émergence du monde associatif, je réponds que le bénévolat favorise l'emploi. On ne va certainement pas dire qu'il est concurrent, qu'il détruit l'emploi. Le bénévolat favorise l'emploi. En fait, le bénévolat est un facteur de dynamique pour la création d'emploi. Pour quelle raison ?

La première raison, je l'ai évoquée : **la transformation du travail volontaire en travail rémunéré**. Le bénévolat joue un rôle de pionnier et quatre mille asbl se créent tous les ans. Ces quatre mille asbl qui se créent n'ont pas tout de suite des subsides. Donc cette dynamique est en permanence à l'œuvre. Des asbl se créent constamment pour rencontrer des besoins avec des personnes qui prestent bénévolement, gratuitement. Ces activités vont peut-être donner lieu quelques années plus tard à une subsidiation et à de l'emploi rémunéré. Cette dynamique explique qu'en réalité l'emploi a été favorisé par le bénévolat. La réponse est statistiquement indiscutable.

Deuxième caractéristique importante : le bénévolat n'est pas concurrent, mais au contraire, il y a une **complémentarité très grande entre le bénévolat et le travail rémunéré**. Il y a trois critères qui permettent de délimiter assez clairement la sphère du bénévolat et la sphère du travail rémunéré.

*Premier critère*, je viens de l'évoquer : le bénévolat a un rôle **d'amorçage** par rapport à des activités. Il amorce des activités quand il n'y a pas de mécanismes de financement et qu'il faut qu'il y ait un travail gratuit.

*Deuxième critère* : là où la **rentabilité** ne peut pas intervenir, le rôle du bénévolat apparaît. Exemple : l'accompagnement de mourants. Critère clair : il n'est pas possible de payer des gens full time pour accompagner des heures durant, le soir, peut-être même la nuit, des personnes.

*Troisième critère* de délimitation : critère **technique**, qui a joué dans la plupart des asbl. Par exemple le cas de la Croix-Rouge dans le secteur de la santé. La répartition entre travail bénévole et travail rémunéré à la Croix-Rouge est très claire. Cela dépend du type de fonction. S'il s'agit d'un acte technique, par exemple une transfusion sanguine, il est clair que ce sera une infirmière rémunérée, s'il s'agit au contraire de tenir une permanence, ce sera une bénévole.

En cumulant les trois critères on arrive facilement à délimiter les sphères respectives du travail rémunéré et du travail bénévole.

### *Demain, vers la dévalorisation du travail rémunéré ?*

J'étais il y a quelques mois à une table ronde sur le bénévolat. Monsieur Albert Carton, le secrétaire du Conseil National des Employés, était assez réservé. Il faisait trois constats qui le rendaient pessimiste par rapport à la situation future.

D'abord, il constatait une certaine **dévaluation des emplois rémunérés** dans certains secteurs. Il prenait l'exemple du secteur de la grande distribution. Par exemple les caissières dans les grands magasins, au vu du taux d'emploi, font du travail à temps partiel. Le salaire

net moyen était extrêmement faible parce qu'on encourage le temps partiel dans le secteur. Voilà un facteur de dépréciation de l'emploi rémunéré.

Deuxième facteur : le bénévolat ou les organisations du bénévolat sont **favorisés** au niveau institutionnel et législatif par des mesures telles que le contrat de bénévole.

Troisième élément : l'**instrumentalisation du bénévolat** à certaines fins. Il prenait l'exemple des grandes manifestations sportives, par exemple le Mondial ou le championnat d'Europe. Ce sont des activités extrêmement rémunératrices tandis que le bénévolat qui y est actif est aussi énorme. C'est selon lui, un exemple d'instrumentation du bénévolat par des intérêts privés.

Tout cela mis ensemble le rendait pessimiste sur l'évolution de l'emploi et sur le rôle que le bénévolat risque d'y jouer.

Quelle position adopter ? Que faut-il pour que la transformation du travail volontaire en travail rémunéré soit possible ? Le bénévole s'adresse à un public peu argenté, une demande peu solvable. Pour que ce mécanisme fonctionne il faut une mise en place de financements publics. La plupart des asbl fonctionnent grâce à des financements publics. Il faut que les pouvoirs publics reconnaissent qu'il y a là une activité importante à financer. La question de l'économiste est : que va-t-il se passer demain, quel rôle va-t-on encore donner à l'Etat, verra-t-on encore l'Etat comme étant l'Etat Providence, c'est-à-dire l'Etat qui veut soutenir les services, qu'ils soient publics dans le cadre des institutions publiques ou dans le cadre d'asbl ?

Sincèrement j'ai des craintes. La tendance actuellement dans le monde est vers le tout au marché. Ca veut dire aussi certaines formes de désengagement de l'Etat par rapport à ses missions. Le « modèle » qui est souvent repris, qui pour moi n'est pas un modèle, est celui des Etats-Unis. Aux Etats-Unis les pouvoirs publics jouent un rôle extrêmement effacé par rapport aux économies européennes. Ce n'est pas pour rien que vous avez 47% des américains qui font d'une manière ou l'autre du bénévolat. En Belgique 15%. Ce n'est pas un hasard. C'est parce que les mécanismes publics sont beaucoup moins développés qu'ici en termes de services sociaux et culturels, de services de santé. Si on veut aller dans cette voie-là, il y a effectivement un grand risque que le bénévolat finalement prenne la place de l'emploi rémunéré.

Un chiffre : les asbl en Belgique sont subventionnées par les pouvoirs publics à hauteur de 77%. Donc  $\frac{3}{4}$  des ressources des asbl sont des ressources publiques, des subventions. Le reste sont des cotisations, des dons, des interventions des bénéficiaires, des quotes-parts etc. Aux Etats-Unis, ce qu'on appelle là-bas les NPO (non profit organisations) représente 30%. Si le « modèle » américain est celui que nous devons suivre, cela signifie certainement pour les secteurs de l'associatif, moins de subsides et une substitution entre travail rémunéré et bénévolat. Est-ce que nous voulons toujours un Etat qui a une certaine place par rapport à ses fonctions sociales, de santé, culturelles, etc. ? Ou bien veut-on un modèle plus américain ? Nous avons des acquis en Europe que nous ne devons pas nécessairement balayer trop vite parce que la mode est au tout au marché ou au désengagement public. Donc pour le demain en question, il y a un risque. Mais ce risque est lié pour moi au rôle que nous souhaitons donner à l'Etat. C'est là qu'est le risque.

### **Promotion du bénévolat**

Quelles mesures peut-on prendre pour promouvoir les activités bénévoles ? Je peux articuler la politique de promotion autour de quatre points.

*Représentation et reconnaissance du bénévolat*

Il s'agit en fait de favoriser l'émergence d'entités, de structures qui vont encadrer le bénévolat, l'aider à émerger, l'aider à faire apparaître ses besoins. Il existe déjà des organisations de ce genre notamment celle de Léon Lemercier, puisque l'Association pour le volontariat existe depuis 27 ans.

Je sais aussi que Léon Lemercier a été très actif dans l'émergence d'un organisme qui s'appelle la Plate-forme Francophone du Volontariat qui rassemble les forces vives du volontariat en Belgique francophone (Wallonie et Bruxelles) et qui a pour but de représenter les intérêts du volontariat. Elle vient de se créer : le 16 octobre 2002. C'est une association privée, une asbl.

Les pouvoirs publics ont aussi pris à ce stade-là une autre mesure qui est la création du Conseil Supérieur des Bénévoles, institué très récemment. L'arrêté royal portant création du Conseil Supérieur des Bénévoles a été publié au moniteur du 4 octobre 2002. C'est un organisme essentiellement consultatif au niveau fédéral qui va émettre des avis pour les pouvoirs publics et permettre aux pouvoirs publics de prendre des décisions qui sont conformes aux besoins en la matière. Une mesure fondamentale. Une première reconnaissance officielle du bénévolat par le biais d'un organisme fédéral dans lequel d'ailleurs la Plate-forme serait le seul interlocuteur par rapport au Conseil.

#### *Le statut du bénévole*

C'est-à-dire organiser les droits et devoirs du bénévole. Le bénévole peut rencontrer pas mal de problèmes dans le cadre de son travail, dans une asbl ou autre. Il y a d'abord le problème de sa **responsabilité** par rapport aux personnes qu'il est appelé à côtoyer. La responsabilité, ce n'est pas rien. Ca doit être clarifié.

Il y a la question des **indemnités** qu'il peut percevoir. Le bénévolat est gratuit mais le bénévole a quand même des frais, frais de déplacement, frais divers qui doivent logiquement lui être remboursés : les indemnités. Est-ce que ce sont des indemnités ou est-ce que le fisc va les considérer comme étant des revenus ? Ce n'est pas du tout anecdotique. J'étais bénévole dans une asbl de défense des ethnies minoritaires dans le monde qui s'appelle Survival. Je tenais la comptabilité et régulièrement après avoir envoyé mes comptes, je recevais régulièrement du Ministère des Finances une demande d'explication sur les montants que telle ou telle personne avait reçue en rétribution. Par exemple, il y avait un montant de 2.500 francs qui avait été versé à telle personne. Le Ministère des Finances me demandait d'expliquer exactement de quoi il retourne, d'envoyer les justificatifs. Or nous étions tous bénévoles évidemment. Voyez les problèmes auxquels on se heurte quand on a envie de faire quelque chose, d'être utile. On doit aussi passer beaucoup de temps pour se justifier par rapport aux finances.

Troisième élément du statut : **les allocataires sociaux**. Par exemple, vous ne pouvez pas, si vous êtes chômeur, faire un travail de bénévole sans prévenir le chômage. Il y a une série de contraintes qui reposent sur les allocataires sociaux, les pensionnés, les personnes handicapées qui souhaiteraient aussi faire du bénévolat. Là aussi se posent des problèmes qui devraient être clarifiés.

Enfin le problème de la **réglementation du travail**. A partir du moment où un bénévole travaille plusieurs heures d'affilée dans une asbl, est-il ou non soumis à la réglementation du travail ? C'est à dire la durée hebdomadaire, les jours fériés, etc. ?

Il fallait prendre position par rapport à tous ces éléments. C'est l'objet de la proposition de loi qui a été déposée au Parlement le 22/11/2001, il y a pratiquement un an. Cette proposition de loi porte pour titre exact : proposition de loi relative aux droits des bénévoles. Elle n'est pas encore passée et le Conseil d'Etat vient tout récemment de donner un avis sur cette loi. Elle

est toujours au parlement pour l'instant mais elle essaie justement de répondre au problème que je viens de soulever. L'avancée la plus forte se situe peut-être au niveau de la responsabilité du bénévole.

Je voudrais évoquer rapidement des **réserves** qui sont formulées à l'égard de cette idée d'un statut de bénévole. D'une part, la position syndicale. A partir du moment où les syndicats, en tout cas certains milieux syndicaux, considèrent que favoriser le bénévolat est au détriment du travail rémunéré, ils ne voient pas d'un bon œil les mesures en faveur du bénévolat. Plus fondamental est le fait que des personnes dans le secteur considèrent que statuer sur le bénévole revient à retirer au bénévole son essence qui est informelle, libre, spontanée. Statuer trop risque alors de le tuer. Un risque qui est parfois évoqué parmi ceux qui ont envie de défendre une idée assez puriste du bénévolat.

Ce débat est lié aussi à celui de la **rémunération du bénévole**. L'indemnité n'est pas une rémunération. L'indemnité c'est le remboursement des frais. Mais c'est aussi donner aux bénévoles une indemnité qui irait au-delà du remboursement de frais. Ca existe déjà. C'est la fameuse zone grise du volontariat. Des personnes dans certains secteurs ont déjà des indemnités qui dépassent quelque peu leurs frais. Notamment dans les moyens de la protection civile, des pompiers volontaires, des ambulanciers, médecins sans frontières. Ils perçoivent des indemnités qui sont destinées à aller au-delà de la simple couverture de frais.

Nous sommes déjà dans une situation où il y a trois types de statuts de la force de travail : l'emploi rémunéré, le bénévolat et le volontariat rémunéré qui correspond à la zone grise. Ce n'est pas une rémunération qui correspond à un salaire évidemment mais une rémunération dont le but est de stabiliser le volontariat qui sinon serait un peu trop volatile. Quand je prends le cas des ambulanciers ou des pompiers, l'indemnité a aussi pour but de donner une certaine stabilité à ce type d'engagement volontaire. C'est aussi une question qui prête à discussion de la même manière que le statut.

#### *La formation des bénévoles*

C'est un thème qui est régulièrement soulevé. La formation des bénévoles est importante dans des secteurs sensibles comme la santé, le social. Tout le monde ne peut pas s'improviser travailleur social. La formation peut être un élément important de promotion du bénévolat. Il ne faut pas non plus en faire un élément nécessaire et incontournable. Vous risquez sinon de décourager certaines personnes. Dans le cas des aînés, des pensionnés de 60 ou 65 ans, si vous leur demandez de suivre des formations pour pouvoir se livrer à une activité bénévole, vous risquez de les décourager. Il existe des secteurs dans le domaine notamment culturel et autres où il ne faut pas mettre la formation trop en avant. Ca reste quand même, pour certains secteurs sensibles, un élément important.

#### *La sensibilisation des publics qui sont encore peu en prise avec le bénévolat : les jeunes et les aînés.*

C'est le quatrième axe possible de promotion du bénévolat. Quelques mots des aînés. Quand on parle des aînés on a toujours tendance à penser que les aînés c'est loin, mais c'est nous en réalité. Ca nous pend tous sous le nez beaucoup plus vite qu'on ne le croit. Il faut savoir qu'en Belgique la tranche des 60 – 70 ans, ça représente 11% de la population, plus d'un million de personnes. Une population qui va continuer à augmenter. Pourquoi ? La natalité en Belgique est relativement basse, l'espérance de vie continue de s'accroître, l'âge de la retraite continue de diminuer (en Belgique la moyenne est de 57 ans). Tous ces éléments font que vous avez une population de 60 à 70 ans qui est disponible. Qui plus est dans une relativement bonne santé par rapport aux générations précédentes puisque nous arrivons à un âge au-delà de la pension, déjà en meilleure santé qu'avant, avec une meilleure formation que les générations

précédentes et un pouvoir d'achat plus élevé aussi. Voilà une population qui a peut-être des disponibilités et des possibilités financières pour se livrer à des activités bénévoles.

C'est en même temps un problème de société de savoir aussi quel rôle on veut donner aux personnes qui après la vie active souhaitent encore être utiles. Toute une série de débats autour de ces notions ont cours. La notion de contrat social est une notion que j'ai rencontrée. Contrat social qu'on serait appelé à signer après notre contrat d'emploi. Une fois que vous avez terminé votre travail rémunéré, votre travail actif, le contrat social serait votre engagement à participer au développement d'activités sociales et autres. Peut-être un type de bénévolat dans le cadre de la formule du volontariat rémunéré.

### **ET ACTUELLEMENT....**

*Actualisation de l'intervention de Michel Marée par Marc NEDERLANDT, membre du Conseil Supérieur des volontaires (le 26 janvier 2008)*

Depuis les enquêtes de 1994 (« Survey & Action ») et 1995 (Centre d'économie sociale de Liège), de nouvelles recherches ont eu lieu. Les principales sont l'enquête détaillée des comptes appelés « satellites », c'est-à-dire comprenant des éléments extra-comptables des a.s.b.l. utilisant du personnel salarié et des bénévoles (Centre d'économie sociale de Liège et Banque Nationale de Belgique en 2004) et l'enquête effectuée par XGM à la demande de la Loterie Nationale en 2007.

Les premiers indiquent que le pourcentage des bénévoles/volontaires est évalué à un peu plus de 10% de la population belge soit en dessous de la moyenne européenne (14%) mais si l'on tenait compte de l'ensemble des bénévoles ayant une activité dans la totalité des associations, nous devrions sans doute atteindre un pourcentage de 15%.

Les personnes interrogées par XGM en 2007 estimaient que les bénévoles sont moins nombreux qu'hier alors qu'ils sont au moins autant nécessaires. Pourquoi ? Car les gens sont pressés, disent-ils, et n'ont plus la coutume de donner de leur temps et que la société est plus individualiste et égoïste.

Qui a raison, quelle est la situation réelle ? Le conseil Supérieur des Volontaires, créé en octobre 2002, a dans ses missions de rassembler les données, les systématiser en vue d'obtenir une vision correcte de la situation. Mais le C.S.V. n'a pas de budget pour remplir cette mission.

Bénévoles et volontaires ? Le législateur, ayant finalement adopté le terme « volontaires », les bénévoles s'appellent dorénavant volontaires sur le plan légal. En pratique, rien ne change sauf sur le plan des termes administratifs et, dans le langage courant, sont considérées « bénévoles » les personnes n'attendant aucune indemnité, si minime soit-elle, même pas quelquefois le remboursement de leurs frais. L'accent est mis sur l'aspect gratuit, de bonne volonté tandis que pour les volontaires, l'accent est mis sur l'aspect de l'engagement libre.

Le conseil supérieur est donc le Conseil supérieur des Volontaires et la loi est celle des droits des volontaires. Celle-ci a été votée le 3 juillet 2005, est entrée en application le 1<sup>er</sup> août 2006 sauf pour l'obligation d'assurances qui n'est entrée en application que le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Mais différentes incertitudes et lacunes subsistent. Incertitude en ce qui concerne l'application de la loi à certaines personnes soit en fonction de leur statut (personnes étrangères hors des pays de l'Union européenne et de certains pays de l'UE du fait des mesures transitoires) ou de leur engagement spécial (bien souvent des volontaires recevant une indemnité supérieures

à celle prévue par la loi), dans le domaine de l'application des lois sur le travail, dans celui des règles relatives au remboursement des frais,

Les pouvoirs publics ont effectué une reconnaissance officielle du volontariat mais n'ont pas, comme l'a d'ailleurs dit le Conseil d'Etat, donné un « statut » aux bénévoles. Le pouvoir fédéral ne l'aurait pas pu à lui seul car il n'a pas toutes les compétences pour le faire. C'est l'une des raisons pour lesquelles un pacte associatif est en cours de négociation avec les autorités communautaires et régionales. Il concerne l'ensemble des relations entre les autorités et les associations mais comprend un chapitre relatif aux volontaires. La Plate-forme francophone du Volontariat est favorable à cette négociation et a adressé une réponse au questionnaire officiel (31 mai 2006). Ce pacte doit permettre de redéfinir les rapports réciproques que doivent entretenir Etat et associations. Dans ceux-ci, l'action volontaire a ceci de spécifique qu'elle s'effectue librement et gratuitement, ce qui en soi est une valeur à soutenir. La Plate-forme demande de faciliter l'action volontaire en développant entre autres un soutien aux formations, en facilitant l'accès aux organes de concertation et de décisions, en établissant un congé citoyen. Vis-à-vis des associations, la Plate-forme demande une meilleure reconnaissance et une définition claire du rôle et des fonctions des uns et des autres dans une dynamique de complémentarité et d'indépendance.

Le pacte associatif aurait dû être signé en fin de l'année 2007. Les négociations avancent, paraît-il, mais aucune date de conclusion n'est annoncée.